



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radiologues

Question écrite n° 66808

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les craintes que suscite le risque de disparition progressive des cabinets libéraux de radiologie. Selon un sondage présenté en septembre 2009 par la Fédération nationale des médecins radiologues, 96 % des médecins généralistes estiment que la présence d'un cabinet de radiologie de proximité est un élément important pour la prise en charge des patients. Ils seraient près de 9 sur 10 à redouter des difficultés si les cabinets de radiologie de proximité venaient à disparaître. Alors que les territoires ruraux sont déjà confrontés à une baisse de la démographie médicale difficile à stopper, il convient de soutenir le maintien d'un réseau dense de cabinets de radiologie afin d'éviter un phénomène irréversible de concentration dans les grands pôles urbains. L'enjeu pour des cabinets de proximité est alors de maintenir un nombre d'associés minimum (au moins 4) permettant des investissements matériels lourds. L'enjeu est par conséquent d'attirer vers la radiologie libérale de nouveaux médecins qui assurent le renouvellement générationnel. L'enjeu est finalement d'accueillir et de former, en stage de 3e cycle, des médecins en externat qui actuellement n'auraient d'autre choix que le stage obligatoire en milieu hospitalier. Aussi, il la remercie de lui préciser si les stages du cursus sont autorisés en cabinet libéral de radiologie. Si la réponse devait être négative, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une évolution de la réglementation est envisagée ou envisageable dans l'objectif de susciter un plus grand nombre de vocations dans le secteur libéral.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66808

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11938

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)